

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

---

**RAPPORT  
DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

---

**Volume II  
(Première partie de la trente-troisième session)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION  
SUPPLÉMENT N° 15 (A/41/15)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1987

#### **NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

## Cote des documents

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	E/CONF.46/-
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	TD/-
Conseil du commerce et du développement .....	TD/B/-
Commission des produits de base .....	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés .....	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce ..	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes .....	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences .....	TD/B/C.5/-
Commission du transfert de technologie .....	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement .....	TD/B/C.7/-
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	TD/B/WP/-
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives .....	TD/B/RBP/-
Série de documents d'information du Conseil .....	TD/B/INF./-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales .....	TD/B/NGO/-

Les trois volumes des Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, sont les suivants : vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence; vol. II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation et comptes rendus analytiques des séances plénières (numéro de vente : F.83.II.D.7); vol. III, Documentation de base (numéro de vente : F.83.II.D.8).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)", "(IV)", "(V)" ou "(VI)", selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), 101 (V), 136 (VI), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi entre parenthèses d'un nombre en chiffres romains indiquant à quelle session la disposition a été prise.

## Annexes

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules brochés correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

### Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent les suppléments numérotés ci-après :

<u>Supplément No</u>	<u>Trente-deuxième session (première partie)</u>	<u>Cote</u>
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	) TD/B/1096
1A	Rapport du Conseil : actes )	
2	Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa dixième session	TD/B/1079
3	Rapport de la Commission de la coopération économique entre pays en développement sur sa quatrième session	TD/B/1083
4	Rapport de la Commission des produits de base sur sa onzième session	TD/B/1085
5	Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa onzième session	TD/B/1089
	<u>Trente-deuxième session (deuxième partie)</u>	
1	Rapport du Conseil, deuxième partie : décisions )	) TD/B/1098
1A	Rapport du Conseil : actes )	
	<u>Trente-troisième session (première partie)</u>	
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	) TD/B/1118
1A	Rapport du Conseil : actes )	
2	Rapport du Comité spécial des préférences sur sa quatorzième session	TD/B/1105
3	Rapport de la Commission des articles manufacturés sur sa onzième session	TD/B/1106

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
I. INTRODUCTION .....	1 - 13	1
A. Ordre du jour .....	3	1
B. Election du Bureau .....	4 - 5	1
C. Composition et participation aux travaux .....	6 - 12	2
D. Décisions requérant l'attention ou une décision de l'Assemblée générale .....	13	4
II. DECISIONS ADOPTEES ET DECISIONS DIVERSES PRISES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION .....		5
A. Décisions .....		5
B. Autres décisions .....		5
C. Décisions diverses prises par le Conseil .....		5
III. DECLARATIONS FAITES A LA 700e ET A LA 702e SEANCE AU SUJET DES DECISIONS ADOPTEES ET DES DIVERSES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL		16
A. Décision 341 (XXXIII). Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : ordre du jour provisoire, lieu, date et durée .....		16
B. Rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs .....		17
<u>Annexes</u>		
I. Ordre du jour de la première partie de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement, adopté par le Conseil à sa 69e séance, le 1er septembre 1986 .....		19
II. Résumé et conclusions des présidents concernant les points 3 et 4 de l'ordre du jour .....		21
III. Rapports verbaux du Secrétaire général sur les consultations qu'il a tenues conformément aux décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil .....		24
IV. Ordre du jour provisoire révisé de la deuxième partie de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement .....		29
V. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent .....		31

NOTE LIMINAIRE

Le vingt-deuxième rapport annuel du Conseil du commerce et du développement 1/ est présenté à l'Assemblée générale conformément à la résolution 1995 (XXIX) adoptée par l'Assemblée le 30 décembre 1964. Le rapport 2/ concerne la période allant du 28 septembre 1985 au 3 octobre 1986 et se compose des rapports sur les première et seconde parties de la trente-deuxième session ordinaire, tenue du 10 au 26 mars 1986 et les 16 et 17 juin 1986, ainsi que sur la première partie de la trente-troisième session ordinaire, tenue du 1er au 10 septembre et le 3 octobre 1986.

Au cours de la période précédant la première partie de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil, les organes subsidiaires du Conseil indiqués ci-dessous se sont réunis. On trouvera ci-après des précisions sur leurs sessions :

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Cote des rapports</u>
Comité spécial des préférences	Quatorzième session	26-30 mai et 4 juin 1986	TD/B/1105
Commission des articles manufacturés	Onzième session	2-11 et 20 juin 1986	TD/B/1106

Notes

1/ Les 21 rapports précédents du Conseil du commerce et du développement figurent dans les Suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale, comme suit :

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
1er	1er janvier 1965-29 octobre 1965	20	15	A/6023/Rev.1
2e	31 octobre 1965-24 septembre 1966	21	15	A/6315/Rev.1 et Corr.1
3e	25 septembre 1966-9 septembre 1967	22	14	A/6714
4e	10 septembre 1967-23 septembre 1968	23	14	A/7214
5e	24 septembre 1968-23 septembre 1969	24	16	A/7616 et Corr.2
6e	24 septembre 1969-13 octobre 1970	25	15	A/8015/Rev.1 et Corr.1
7e	14 octobre 1970-21 septembre 1971	26	15	A/8415/Rev.1

Notes (suite)

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
8e	22 septembre 1971- 25 octobre 1972	27	15	A/8715/Rev.1 et Corr.1
9e	26 octobre 1972- 11 septembre 1973	28	15	A/9015/Rev.1
10e	12 septembre 1973- 13 septembre 1974	29	15	A/9615/Rev.1
11e	14 septembre 1974- 2 octobre 1975	30	15	A/10015/Rev.1
12e	3 octobre 1975- 23 octobre 1976	31	15	A/31/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
13e	24 octobre 1976- 10 septembre 1977	32	15	A/32/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
14e	11 septembre 1977- 17 septembre 1978	33	15	A/33/15, vol. I et vol. II
15e	18 septembre 1978- 23 novembre 1979	34	15	A/34/15, vol. I et vol. II
16e	24 novembre 1979- 27 septembre 1980	35	15	A/35/15, vol. I et vol. II
17e	28 septembre 1980- 6 novembre 1981	36	15	A/36/15 et Corr.1
18e	7 novembre 1981- 28 octobre 1982	37	15	A/37/15, vol. I et vol. II
19e	29 octobre 1982- 2 novembre 1983	38	15	A/38/15, vol. I et Corr.1 et vol. II et Corr.1
20e	3 novembre 1983- 27 septembre 1984	39	15	A/39/15, vol. I et vol. II
21e	28 septembre 1984- 27 septembre 1985	40	15	A/40/15, vol. I et vol. II

2/ Pour des raisons techniques, le rapport est publié en deux volumes : le volume I, contenant les rapports du Conseil sur la première partie de sa trente-deuxième session, et le volume II, contenant le rapport du Conseil sur sa trente-troisième session.





## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives adoptées par le Conseil du commerce et du développement dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984 1/. En application du paragraphe 1 de ces directives, le rapport complet sera publié dans les Suppléments No 1 et 1A aux Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session.

2. La première partie de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu du 1er au 10 septembre 1986 et le 3 octobre 1986 (691e à 702e séances). Elle a été ouverte le 1er septembre 1986 par le Président sortant du Conseil, M. W. Jurasz (Pologne).

### A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la première partie de la trente-troisième session du Conseil est reproduit à l'annexe I.

### B. Election du Bureau

4. Le Bureau du Conseil, élu à la séance d'ouverture (691e séance), était composé comme suit :

Président : M. Saad Alfarargi (Egypte)

Vice-Présidents : M. Ronald D. Flack (Etats-Unis d'Amérique)  
M. Erich Hochleitner (Autriche)  
M. Galo Leoro Franco (Equateur)  
M. Alan Oxley (Australie)  
M. Mikhail Pankine (Union des Républiques socialistes soviétiques)  
M. Gerald Philipp (République démocratique allemande)  
M. John A. Sankey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)  
M. Enrique Ter Horst (Venezuela)  
M. Benson O. Tonwe (Nigéria)  
M. Kazimir Vidas (Yougoslavie)

Rapporteur : Mme Lina Tukan (Jordanie)

5. Le Bureau des deux organes de session était composé comme suit :

#### Comité de session I

Président : M. Koyohiko Nanao (Japon)  
Vice-Président/Rapporteur : M. Miroslav Somol (Tchécoslovaquie)

#### Comité de session II

Président : M. Marian Paszynski (Pologne)  
Vice-Président/Rapporteur : M. Julio Muñoz Deacon (Pérou)

## C. Composition et participation aux travaux 2/

6. Les membres ci-après de la CNUCED, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Guinée	Pologne
Algérie	Honduras	Portugal
Allemagne, République fédérale d'	Hongrie	Qatar
Angola	Inde	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Indonésie	République de Corée
Argentine	Iran (République islamique d')	République démocratique allemande
Australie	Iraq	République dominicaine
Autriche	Irlande	République populaire démocratique de Corée
Bahreïn	Israël	République socialiste soviétique de Biélorussie
Bangladesh	Italie	République socialiste soviétique d'Ukraine
Belgique	Jamahiriya arabe libyenne	République-Unie de Tanzanie
Bhoutan	Jamaïque	Roumanie
Birmanie	Japon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bolivie	Jordanie	Sénégal
Brésil	Kenya	Singapour
Bulgarie	Koweït	Somalie
Burundi	Liban	Soudan
Cameroun	Libéria	Sri Lanka
Canada	Liechtenstein	Suède
Chili	Luxembourg	Suisse
Chine	Madagascar	Tchécoslovaquie
Chypre	Malaisie	Thaïlande
Colombie	Malte	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Maroc	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mexique	Turquie
Cuba	Mongolie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Danemark	Népal	Uruguay
Egypte	Nicaragua	Venezuela
El Salvador	Nigéria	Viet Nam
Emirats arabes unis	Norvège	Yémen
Equateur	Nouvelle-Zélande	Yémen démocratique
Espagne	Oman	Yougoslavie
Etats-Unis d'Amérique	Ouganda	Zaire
Ethiopie	Pakistan	Zimbabwe
Finlande	Panama	
France	Pays-Bas	
Ghana	Pérou	
Grèce	Philippines	
Guatemala		

7. Les autres Etats ci-après membres de la CNUCED, non membres du Conseil, étaient représentés à la session : Kampuchea démocratique, Saint-Siège et Lesotho.

8. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974. L'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania y ont participé conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1974. La South West Africa People's Organization y a participé conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1976.

9. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la session. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était également représenté.

10. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Banque mondiale  
Fonds monétaire international  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient aussi représentés.

11. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Association des pays exportateurs de minerai de fer  
Association européenne de libre-échange  
Communauté économique européenne  
Conseil d'assistance économique mutuelle  
Ligue des Etats arabes  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Organisation de l'unité africaine  
Secrétariat du Commonwealth  
Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale

12. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

#### Catégorie générale

Alliance coopérative internationale  
Chambre de commerce internationale  
Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers)  
Confédération internationale des syndicats libres  
Conseil international des femmes  
Fédération syndicale mondiale  
Fondation internationale pour un autre développement  
International Bar Association  
Fédération mondiale des anciens combattants

#### Catégorie spéciale

Association du transport aérien international  
Association internationale des banques islamiques

D. Décisions requérant l'attention ou une décision de l'Assemblée générale\*

13. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les décisions suivantes, dont le texte figure dans la section II ci-après.

Décisions

		<u>Pages</u>
338 (XXXIII).	Rationalisation des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement .....	5
339 (XXXIII).	Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent .....	8
340 (XXXIII).	Examen de la question de la publication de la documentation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en temps voulu dans toutes les langues officielles et de l'utilisation rationnelle des ressources allouées aux services de conférence .....	8
341 (XXXIII). 3/	Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : ordre du jour provisoire, lieu, date et durée .....	9
342 (XXXIII).	Examen du calendrier des réunions .....	10

---

\* Tous les textes ont été adoptés par le Conseil sans vote.

II. DECISIONS ADOPTEES ET DECISIONS DIVERSES PRISES PAR LE CONSEIL  
DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE SA  
TRENTE-TROISIEME SESSION

A. Décisions

	<u>Pages</u>
338 (XXXIII). Rationalisation des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement .....	5
339 (XXXIII). Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent .....	8
340 (XXXIII). Examen de la question de la publication de la documentation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en temps voulu dans toutes les langues officielles et de l'utilisation rationnelle des ressources allouées aux services de conférence .....	8
341 (XXXIII). Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : ordre du jour provisoire, lieu, date et durée .....	9
342 (XXXIII). Examen du calendrier des réunions .....	10

B. Autres décisions

Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil .....	12
Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1987 .....	13
Changements dans la composition du Conseil et élections aux grandes commissions .....	13
Utilisation des services de conférence .....	13

C. Décisions diverses prises par le Conseil

A. Décisions

- 338 (XXXIII). Rationalisation des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Gardant à l'esprit la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, telle qu'elle a été modifiée, et sa résolution ultérieure 35/10 A du 3 novembre 1980, dans sa décision 38/429 du 19 décembre 1983 et dans sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985, dans lesquelles l'Assemblée a demandé, notamment, que le Conseil aménage les dates de ses sessions de façon à pouvoir faire rapport à l'Assemblée générale en temps voulu,

Gardant à l'esprit également les décisions 1982/189 du 10 novembre 1982, 1983/100 du 4 février 1983, 1983/184 du 29 juillet 1983, 1985/106 du 8 février 1985 et 1986/105 du 7 février 1986 du Conseil économique et social, concernant notamment la possibilité d'établir le calendrier des sessions du Conseil du commerce et du développement de telle sorte que son rapport puisse être soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire,

Rappelant sa décision 314 (XXX) du 29 mars 1985, par laquelle il a créé un groupe informel de travail composé de 19 membres du Conseil et chargé d'examiner tous les aspects de la question des dates de ses sessions ordinaires ainsi que les rapports établis par les Présidents du Groupe informel de travail sur ses constatations et soumis au Conseil à ses trente et unième et trente-deuxième sessions 4/,

Rappelant également sa décision 334 (XXXII) du 21 mars 1986, par laquelle il a chargé le Groupe informel de travail de poursuivre, sous la présidence du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ses efforts concernant la rationalisation des sessions du Conseil et de faire rapport au Conseil à sa trente-troisième session,

Conscient de ce qu'il est souhaitable d'éviter toute répétition inutile des travaux,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Président du Groupe informel de travail 5/;

2. Décide de modifier le plan de ses sessions à compter de sa trente-troisième session :

Le Conseil du commerce et du développement tient, en règle générale, une session ordinaire par an d'une durée de quatre semaines divisée en deux parties, la première partie ayant lieu en septembre et la seconde en mars/avril de l'année suivante, la longueur de chaque partie de la session devant être déterminée par voie de consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et les coordonnateurs des groupes régionaux. La seconde partie de la session est en règle générale d'une durée quelque peu supérieure à celle de la première partie;

3. Décide ce qui suit :

a) Conformément à la résolution 95 (IV) de la Conférence, en date du 21 mai 1976, et à la décision 186 (XIX) du Conseil, en date du 17 octobre 1979, le point de l'ordre du jour relatif à la question des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents serait renvoyé à un comité de session lors de la seconde partie de la session;

b) Conformément à la résolution 226 (XXII) du Conseil, en date du 20 mars 1981, le point de l'ordre du jour relatif à la question du protectionnisme et des aménagements de structure serait renvoyé à un comité de session lors de la seconde partie de la session;

c) La répartition des autres questions serait déterminée par voie de consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et les coordonnateurs des groupes régionaux, étant entendu que tout fait nouveau important concernant ces questions pourrait être examiné à l'une ou l'autre des deux parties de la session. Les points de l'ordre du jour relatifs à l'interdépendance des problèmes concernant

le commerce, le financement du développement et le système monétaire international (point 3 de l'ordre du jour) et aux problèmes de la dette et du développement des pays en développement (point 4 de l'ordre du jour) sont en règle générale examinés à la première partie de la session;

4. Décide en outre que le mandat du Président correspondrait à la durée de la session ordinaire et que le Président serait, en règle générale, désigné à la fin de la seconde partie de la session ordinaire;

5. Recommande à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de décider que les résolutions et décisions du Conseil du commerce et du développement requérant à bref délai l'attention de l'Assemblée peuvent être transmises directement à celle-ci;

6. Décide également d'adopter les modifications suivantes apportées à certains articles de son règlement intérieur :

a) L'article premier est modifié comme suit :

"Article premier

Le Conseil du commerce et du développement tient, en règle générale, une session ordinaire par an, divisée en deux parties."

b) L'article 2 est modifié comme suit :

"Article 2

Sous réserve des dispositions de l'article 3, chaque session ordinaire du Conseil se tient à la date que le Conseil a fixée à une session précédente, pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le rapport du Conseil dans les meilleurs délais."

c) La note interprétative ci-après est jointe à l'article 18 :

Le Conseil du commerce et du développement à sa trente-troisième session est convenu qu'il serait souhaitable qu'il désigne, avant la fin de chaque session ordinaire, la personne à élire au poste de président pour sa session ordinaire suivante, de façon que l'intéressé puisse participer à titre consultatif à la préparation de la session ordinaire à laquelle il ferait fonction de président. Si, toutefois, la désignation d'un président se révélait impossible à ce moment-là, elle pourrait se faire ultérieurement par voie de consultations.

7. Décide en outre de revoir ces dispositions à sa trente-cinquième session en fonction de l'expérience acquise et de l'évolution constatée.

699e séance  
9 septembre 1986

339 (XXXIII). Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent

Le Conseil du commerce et du développement

Décide de renvoyer le texte informel annexé à la décision 145 (VI) de la Conférence, du 2 juillet 1983, pour plus amples négociations à la prochaine session du Conseil consacrée, notamment, à des questions concernant les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

700e séance  
10 septembre 1986

340 (XXXIII). Examen de la question de la publication de la documentation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en temps voulu dans toutes les langues officielles et de l'utilisation rationnelle des ressources allouées aux services de conférence

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant présentes à l'esprit les résolutions 33/56 du 14 décembre 1978, 36/117 A et B du 10 décembre 1981, et 40/243, section II, paragraphe 3, du 18 décembre 1985, de l'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 282 (XXVIII) du 4 avril 1984, par laquelle il a décidé de revoir chaque année la question de la publication de la documentation en temps voulu dans toutes les langues officielles,

Conscient des contraintes budgétaires qui pèsent sur la préparation des réunions,

Prenant note du rapport établi par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 6/,

1. Invite le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à poursuivre les efforts en matière de contrôle de la préparation de la documentation de la Conférence et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tous les documents, notamment le Rapport sur le commerce et le développement, soient effectivement distribués en temps voulu dans toutes les langues officielles,

2. Prie le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'examiner avec le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève les dispositions à prendre pour que les services d'interprétation soient assurés à toutes les réunions.

700e séance  
10 septembre 1986



341 (XXXIII). Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : ordre du jour provisoire, lieu, date et durée 7/

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant le paragraphe 2 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et la résolution 40/189 de l'Assemblée du 17 décembre 1985, et rappelant en outre les décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil relatives à la préparation de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

1. Adopte l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ci-joint (annexe I) ainsi que les notes interprétatives figurant à l'annexe II;

2. Recommande à l'Assemblée générale que la septième session de la Conférence se tienne à son siège, à Genève, pour une durée d'environ trois semaines entre le 6 et le 31 juillet 1987, y compris une phase finale d'une semaine au cours de laquelle les Ministres concluraient les travaux de la session;

3. Note que le Groupe des pays d'Amérique latine souhaite que la huitième session de la Conférence ait lieu dans l'un des pays de ce continent, étant entendu que la décision définitive quant au lieu de la réunion sera prise en temps voulu, et note que le Gouvernement cubain s'est déclaré disposé à accueillir la huitième session de la Conférence;

4. Recommande à l'Assemblée générale d'accorder à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement la priorité par rapport à d'autres activités des Nations Unies à Genève.

702e séance  
3 octobre 1986

ANNEXE I

Ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Election des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.

8. Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :
- a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières, et questions monétaires connexes;
  - b) Produits de base;
  - c) Commerce international;
  - d) Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

#### ANNEXE II

##### Notes interprétatives

- I. Dans l'évaluation des tendances économiques pertinentes, il faudrait accorder l'attention voulue au rôle du secteur privé dans le développement.
- II. La référence à un "environnement plus prévisible et plus favorable" est destinée à tenir compte de l'intérêt manifesté à propos du besoin de sécurité, de fiabilité et de confiance accrue dans l'environnement économique mondial, ainsi que d'équité et de justice dans les relations économiques internationales.
- III. Les questions monétaires seront examinées dans le cadre du mandat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sans préjudice des compétences du Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales.
- IV. La subdivision c) ("Commerce international") recouvre les problèmes que posent les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

#### 342 (XXXIII). Examen du calendrier des réunions

##### Le Conseil du commerce et du développement

Adopte le calendrier révisé des réunions pour le reste de l'année 1986, joint en annexe à la présente décision.

70e séance  
3 octobre 1986

ANNEXE

Calendrier révisé des réunions de la Conférence des Nations Unies sur  
le commerce et le développement pour le reste de l'année 1986 8/

	<u>Date</u>
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, douzième session	6-10 octobre
Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel, 1985, troisième partie	6-17 octobre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, cinquième session	15-24 octobre
Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner le transfert, l'application et le développement de la technologie dans le secteur de l'énergie, en accordant une attention particulière aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (résolution 326 (XXXI) du Conseil)	15-24 octobre
Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer, première session	27-31 octobre
Commission du transfert de technologie, sixième session	27 octobre- 7 novembre
Comité du tungstène, dix-huitième session	3-7 novembre
Consultations sur l'étain	10-12 novembre
Commission des transports maritimes, douzième session	10-21 novembre
Groupe d'experts chargé d'élaborer et de recommander des règles types pour la tarification du transport multimodal par conteneurs, deuxième session*	1er-5 décembre
Groupe intergouvernemental commun CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, première session	1er-12 décembre
Réunion d'examen spéciale sur le cuivre 9/	8-12 décembre
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, douzième session, première partie (Financement lié au commerce)	8-19 décembre

Réunions dont les dates restent à fixer

Durée

Groupe intergouvernemental spécial de hauts fonctionnaires chargé d'examiner la question de la coopération entre pays en développement dans le domaine des transports maritimes, des ports et du transport multimodal*	1 semaine
Groupe international d'étude sur le nickel : réunion inaugurale 10/	1 semaine

\* \* \*

	<u>Durée</u>
Conférences sur les produits de base et autres réunions sur les produits de base	Selon les besoins (12 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les prévisions

## B. Autres décisions

### 1. Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil

1. A la 693e séance, le 2 septembre 1986 et à la 698e séance, le 8 septembre 1986, le Conseil a approuvé les demandes des organisations non gouvernementales ci-après tendant à leur désignation au titre de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil aux fins de cet article et de l'article 81 du règlement intérieur de la Conférence, et il a décidé, conformément à la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/1115 et Add.1), qu'elles seraient classées comme suit :

#### Catégorie spéciale pour l'organe de la CNUCED (autre que le Conseil) qui est indiqué

	<u>Organe de la CNUCED</u>
Institut international de l'océan	Commission des transports maritimes
Asociación Iberoamericana de Puertos y Costas	Commission des transports maritimes
Multiport Ship Agencies Network	Commission des transports maritimes

2. A la 693e séance, le 2 septembre 1986, le Conseil a approuvé, conformément à la recommandation du Secrétaire général, le reclassement de la Fédération internationale du commerce du cacao, qui avait été classée dans la catégorie "spéciale" pour suivre les travaux de la Commission des produits de base et de la Commission de la coopération économique entre pays en développement, pour qu'elle fasse désormais partie de la catégorie "générale" aux fins de l'article 79 de son règlement intérieur et conformément aux dispositions du paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil, en date du 20 septembre 1968.

3. A la 698e séance, le 8 septembre 1986, le Conseil a pris note, au sujet de la demande de l'Union internationale des étudiants (UIE) désireuse d'être inscrite sur la liste visée à l'article 79 du règlement intérieur 11/, de la recommandation du Bureau tendant à ce que l'examen de la question soit différé jusqu'à une session future du Conseil à la lumière des consultations qui auraient lieu.

2. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1987

4. A la 694e séance, le 3 septembre 1986, le Conseil a décidé qu'en 1987 le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se composerait des 19 Etats suivants :

Bahreïn, Bangladesh, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Irlande, Italie, Japon, Nicaragua, Pérou, Philippines, République démocratique allemande, Sénégal, Somalie, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

3. Changements dans la composition du Conseil et élections aux grandes commissions

5. A la 691e séance, le 1er septembre 1986, la Zambie a été élue membre de la Commission des articles manufacturés.

6. A la 692e séance plénière, le 1er septembre 1986, le Zimbabwe a été élu membre du Conseil.

7. A la 702e séance, le 3 octobre 1986, le Portugal a été élu membre de la Commission du transfert de technologie.

8. Il a été confirmé que le nombre de membres du Conseil et des grandes commissions était le suivant :

Conseil du commerce et du développement, 130; Commission des produits de base, 104; Commission des articles manufacturés, 98; Commission des invisibles et du financement lié au commerce, 100; Commission des transports maritimes, 101; Commission du transfert de technologie, 97; Commission de la coopération économique entre pays en développement, 107.

4. Utilisation des services de conférence

9. Conformément à la résolution 40/243 du 18 décembre 1985, le Conseil était saisi d'un rapport du secrétariat de la CNUCED sur l'utilisation des ressources allouées aux services de conférence 12/. Dans sa décision 340 (XXXIII), du 10 septembre 1986, le Conseil a notamment pris note de ce rapport et invité le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre les efforts en matière de contrôle de la préparation de la documentation de la CNUCED.

C. Décisions diverses prises par le Conseil

10. A sa 698e séance, le 3 septembre 1986, le Conseil a pris note :

a) Du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa dix-neuvième session 13/, ainsi que des commentaires y relatifs;

b) Du dix-neuvième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international 14/, ainsi que des commentaires y relatifs.

11. A la 700e séance, le 10 septembre 1986, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs 15/.

12. A la même séance, le Conseil a pris note :

a) Des rapports du secrétariat intitulés respectivement "Les services et le développement : études complémentaires effectuées conformément à la résolution 159 (VI) de la Conférence et à la décision 309 (XXX) du Conseil" et "Notes sur les faits nouveaux intervenus dans le système commercial international, établies en vue de l'examen prévu dans la résolution 159 (VI), paragraphe 14, de la Conférence, et la décision 320 (XXXI) du Conseil" 16/;

b) Du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Evolution récente de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés" 17/ et de la documentation complémentaire, à savoir : un choix de tableaux statistiques sur l'activité économique dans les territoires palestiniens occupés (Rive occidentale et bande de Gaza) 18/ et une chronologie choisie de questions économiques et d'activités connexes dans les territoires palestiniens occupés (Rive occidentale et bande de Gaza), 1985-1986 19/;

c) Du rapport verbal du représentant du Secrétaire général de la CNUCED sur les consultations tenues en application de la résolution 22 (XI) de la Commission des produits de base;

d) Du rapport du Comité spécial des préférences sur sa quatorzième session, et de la décision 8 (XIV) du Comité, reproduite en annexe I audit rapport 20/;

e) Du rapport de la Commission des articles manufacturés sur sa onzième session 21/;

f) Du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de mesures spécifiques en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral" 22/;

g) Du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé "Evaluation des programmes à la CNUCED" 23/, ainsi que des commentaires y relatifs;

h) Du rapport du Comité de session II et du résumé du Président, établi avec l'accord de tous les groupes de pays, concernant les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent, résumé que le Conseil a décidé de joindre en annexe à son rapport 24/.

13. Toujours à sa 700<sup>e</sup> séance, le Conseil :

a) A noté que sa quinzième session extraordinaire, consacrée aux financements compensatoires, qui était prévue pour l'automne 1986, n'avait pas eu lieu, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation n'ayant pas achevé ses travaux, et a autorisé le Groupe intergouvernemental à tenir une nouvelle session pendant le deuxième trimestre de 1987, après quoi le Conseil tiendrait une seizième session extraordinaire, consacrée aux financements compensatoires, après la septième session de la Conférence;

b) A noté que sa quinzième session extraordinaire serait consacrée aux questions relatives à la septième session de la Conférence;

c) A accepté que l'ordre du jour provisoire de sa quinzième session extraordinaire fût approuvé lors des consultations auxquelles procéderait le Secrétaire général de la CNUCED conformément à la décision 338 (XXXIII) du Conseil, du 9 septembre 1986.

14. A sa 702e séance, le 3 octobre 1986, le Conseil :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire révisé de la deuxième partie de sa trente-troisième session 25/, après avoir autorisé le Président agissant en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, à modifier ledit ordre du jour en fonction des éventuels faits nouveaux. Le Conseil a en outre demandé au Secrétaire général de la CNUCED de consulter les délégations au sujet de l'organisation des travaux pendant la deuxième partie de cette session, et de faire circuler ses suggestions sur ce point;

b) A pris note des suggestions du secrétariat relatives au calendrier des réunions pour 1986 et 1987, ainsi que des listes indicatives de réunions pour l'exercice biennal 1988-1989 26/.

15. A sa 701e séance, le 10 septembre 1986, le Conseil :

a) A décidé de joindre en annexe à son rapport le résumé et les conclusions du Président concernant les points 3 et 4 de l'ordre du jour 27/;

b) A pris note avec satisfaction des rapports verbaux du Secrétaire général de la CNUCED sur les consultations touchant le lieu, la date et la durée de la septième session de la Conférence ainsi que les préparatifs de cette session, que le Secrétaire général avait entreprises en application des décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil, a décidé de joindre lesdits rapports verbaux à son rapport 28/, et a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations sur les questions pendantes indiquées dans son deuxième rapport, à savoir l'organisation des préparatifs et de la septième session de la Conférence, et d'en faire rapport au Conseil à la deuxième partie de sa trente-troisième session.

16. A sa 702e séance, le 3 octobre 1986, le Conseil a pris note du rapport du Comité de session I.

III. DECLARATIONS FAITES A LA 700e ET A LA 702e SEANCE AU SUJET  
DES DECISIONS ADOPTEES ET DES DIVERSES DECISIONS PRISES  
PAR LE CONSEIL

A. Décision 341 (XXXIII). Septième session de la Conférence  
des Nations Unies sur le commerce et le développement :  
ordre du jour provisoire, lieu, date et durée

Préparatifs de la septième session de la Conférence

1. A la 702e séance, le 3 octobre 1986, le Président a présenté un projet de décision (TD/B/L.815) qui contenait l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence et les notes interprétatives s'y rapportant, ainsi que les recommandations adressées à l'Assemblée générale quant au lieu et à la date de la Conférence. Ce projet de décision était soumis au Conseil après d'intenses consultations officielles.
2. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé un vote du Conseil sur le projet de décision TD/B/L.815 et a annoncé que sa délégation voterait contre ce document.
3. Le Président a demandé si d'autres délégations souhaitaient se joindre à la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Aucune délégation ne s'est prononcée dans ce sens.
4. A la même séance, le Conseil, faisant suite à une proposition du Président, a adopté le projet de décision TD/B/L.815 [voir décision 341 (XXXIII)]. Le Président a demandé que la position de la délégation des Etats-Unis, telle qu'indiquée ci-dessus, fût dûment consignée dans le rapport du Conseil. Le projet de décision TD/B/L.812 a été retiré par ses auteurs.
5. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que, après examen prolongé et détaillé de la part des autorités de son pays, sa délégation avait jugé nécessaire de demander un vote sur le document TD/B/L.815 et d'émettre pour sa part un vote négatif.
6. Les Etats-Unis avaient participé à un effort prolongé et difficile pour mettre au point un ordre du jour qui répondît à l'espoir de voir la septième session de la Conférence s'attaquer sérieusement aux problèmes du développement - c'est-à-dire, un ordre du jour qui aurait reflété les réalités du monde d'aujourd'hui. Selon son gouvernement, le document dont était saisi le Conseil ne répondait pas à cet espoir.
7. Que l'on ne se méprît pas sur la position prise par les Etats-Unis à la séance en cours : elle exprimait le désaccord des Etats-Unis avec le document dont était saisi le Conseil, mais ne signifiait en aucune façon un abandon des efforts des Etats-Unis pour travailler avec la CNUCED et ses membres à un changement positif dans la ligne d'action que suivait l'organisation depuis vingt ans. Les Etats-Unis continueraient à rechercher un changement positif dans cette ligne d'action. Ils continueraient à oeuvrer en liaison étroite avec le secrétariat et avec les autres délégations, afin de veiller à ce que la CNUCED ne disparût pas sous l'avalanche des bouleversements économiques qui frappent le monde contemporain. Ils continueraient à travailler pour une CNUCED qui fût moderne, digne de confiance et répondant aux exigences de la conscience 29/.



8. Le représentant du Japon, se félicitant de l'adoption de la décision 341 (XXXIII), a dit que son pays s'engageait à poursuivre ses efforts pour que la septième session de la Conférence fût marquée par le réalisme et le sens du concret. A cet égard, il a tenu à ce que fut consignée la position de sa délégation à l'égard du point II des notes interprétatives incorporées dans cette décision, où était évoquée la notion de sécurité économique internationale. La question était à rapprocher de la résolution 40/173 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985, contre laquelle le Japon avait voté. Le fait que le Japon s'associât à présent à l'important ordre du jour de la septième session de la Conférence ne devait en rien être interprété comme un changement de position de la part de ce pays à l'égard de la résolution 40/173 de l'Assemblée générale.

#### B. Rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs

9. A la 700e séance, le 10 septembre 1986, le représentant de la Chine a déclaré, au sujet des pouvoirs de la délégation afghane, que la position de la délégation chinoise, telle qu'exprimée pendant la quarantième session de l'Assemblée générale, était inchangée.

10. Le représentant du Pakistan a déclaré que sa délégation tenait à faire consigner ses réserves à l'égard de la représentation de l'Afghanistan, pour les raisons indiquées par le Pakistan devant l'Assemblée générale.

11. Le représentant de l'Afghanistan, se référant au paragraphe 4 du rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs 30/ et aux déclarations faites par les représentants de la Chine et du Pakistan, a réaffirmé la position sur ce point du Gouvernement de l'Afghanistan, tel qu'exprimée pendant la quarantième session de l'Assemblée générale.

#### Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 15 (A/39/15), vol. II, sect. II.

2/ Pour la liste des participants, voir TD/B/INF.154. Pour la composition du Conseil à la première partie de sa trente-troisième session, de sa Commission des articles manufacturés et de sa Commission du transfert de technologie, voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Suppléments Nos 1 et 1A (TD/B/1118), annexes.

3/ Voir plus loin, partie II, les déclarations faites au sujet de l'adoption de la décision 341 (XXXIII).

4/ TD/B/1075 et TD/B/1092, respectivement.

5/ TD/B/1113.

6/ TD/B/L.808.

7/ Pour plus de détails sur l'adoption de cette décision, voir plus loin sect. III.A.

8/ Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève. Les réunions dont le titre est suivi d'un astérisque sont à déduire de la dotation pour "Groupes de travail, groupes d'études et groupes d'experts".

9/ Réunion indiquée aux fins de planification; à confirmer après consultations.

10/ Réunion remboursable, indiquée aux fins de planification; dates à fixer après consultations.

11/ TD/B/R.44.

12/ TD/B/L.108.

13/ ITC/AG(XIX)/104 et Add.1 (distribué aux membres du Conseil du commerce et du développement sous la cote TD/B/1108)

14/ TD/B/1109-A/41/17.

15/ TD/B/117; voir plus loin, sect. III B, les déclarations faites à ce sujet par les représentants de la Chine, du Pakistan et de l'Afghanistan.

16/ TD/B/1100 et TD/B/1101.

17/ TD/B/1102 et Corr.1.

18/ UNCTAD/ST/SEU/1 (anglais seulement).

19/ UNCTAD/ST/SEU/2 (anglais seulement).

20/ TD/B/C.5(XIV)/Misc.2; à paraître sous forme imprimée en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément No 2 (TD/B/1105 - TD/B/C.5/108)

21/ TD/B/C.2(XI)/Misc.2; à paraître sous forme imprimée en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Supplément No 3 (TD/B/1106 - TD/B/C.2/226).

22/ TD/B/1107 et Add.1.

23/ TD/B/1110.

24/ Voir plus loin, annexe V, le résumé du Président du Comité de session II.

25/ Document TD/B/L.814; voir plus loin annexe IV.

26/ TD/B/L.807.

27/ Voir annexe II.

28/ Voir annexe III.

29/ Il a été décidé à la 702e séance qu'une déclaration complétant cette explication, et qui serait soumise ultérieurement, serait jointe en annexe au rapport du Conseil (TD/B/1118), Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session, Suppléments Nos 1 et 1A.

30/ TD/B/1117.

## ANNEXE I

### Ordre du jour de la première partie de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement, adopté par le Conseil à sa 69<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> septembre 1986

1. Questions de procédure :
  - a) Election du Bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - d) Ordres du jour provisoires de la trente-quatrième session ordinaire et de la seizième session extraordinaire du Conseil et organisation des travaux de ces sessions.
2. Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à sa trente-troisième session.
3. Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international.
4. Les problèmes de la dette et du développement des pays en développement.
5. Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : préparation de la session.
6. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.
7. Questions requérant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent :
  - a) Produits de base;
  - b) Articles manufacturés et semi-finis.
8. Autres problèmes qui se posent en matière de commerce et de développement :
  - a) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
  - b) Promotion des exportations : rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa dix-neuvième session;
  - c) Développement progressif du droit commercial international : dix-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
9. Evaluation des programmes à la CNUCED.

**10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :**

- a) **Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;**
- b) **Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;**
- c) **Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1987;**
- d) **Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur;**
- e) **Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur;**
- f) **Examen de la question de la publication de la documentation de la CNUCED en temps voulu dans toutes les langues officielles et de l'utilisation rationnelle des ressources allouées aux services de conférence (résolution 282 (XXVIII) du Conseil et paragraphe 3 de la section II de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale);**
- g) **Dates des sessions du Conseil;**
- h) **Examen du calendrier des réunions;**
- i) **Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.**

**11. Questions diverses.**

**12. Adoption du rapport du Conseil.**

## ANNEXE II

### Résumé et conclusions des présidents concernant les points 3 et 4 de l'ordre du jour

1. La trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement a été l'occasion de débats détaillés et nourris sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour : interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système international, et problèmes de la dette et du développement des pays en développement. Une fois de plus, on a souligné l'utilité du Rapport sur le commerce et le développement, 1986, en tant qu'étude sur la nature et l'étendue de l'interdépendance qui existe entre les pays, entre les problèmes posés par les systèmes monétaires, financiers et commerciaux (y compris le commerce mondial des produits de base) et entre la crise du développement et les tendances économiques sur le plan mondial.
2. Si le rôle respectif des facteurs intérieurs et extérieurs continue à être jugé différemment par les divers groupes de pays, le débat a cependant révélé un accord général sur l'idée que les conditions de l'économie mondiale exerçant une influence importante sur les économies nationales, fussent-elles les plus puissantes. Plus particulièrement, il a été reconnu que, ne serait-ce qu'en raison de l'endettement des pays en développement, les échanges commerciaux et les progrès de ces pays étaient vulnérables aux politiques et à l'activité des pays industrialisés, en raison des conséquences de ces dernières sur la demande en produits de base, l'accès aux marchés, les taux d'intérêt, etc.
3. Ce renforcement du sentiment d'interdépendance sur le plan international s'est traduit par le consensus qui s'était manifesté au cours de l'année précédente sur l'idée que la croissance doit être placée au centre de la stratégie de la dette, et par l'importance donnée par les principaux pays à économie de marché à la nécessité de coordonner les politiques macro-économiques. Cependant on a estimé que, si ce progrès dans les consciences ouvrait certaines perspectives, il ne s'était pas traduit dans les faits. Le traitement de la dette continue à sous-estimer l'importance du climat international, et les consultations intensifiées entre les principaux pays à économie de marché restent axées sur les déséquilibres à l'intérieur de ces pays et entre ces pays, et limitées à ce problème.
4. Nombreux sont donc les pays à proclamer l'urgence d'un effort plus pleinement coopératif, réunissant tous les pays, pour ranimer la croissance et les échanges commerciaux dans le monde, pour améliorer le climat international du développement et pour trouver une juste solution au problème de la dette.
5. Bien que la reprise dans les pays développés à économie de marché fût devenue plus régulière en 1985, et malgré la baisse des taux d'intérêt nominaux, les taux de croissance s'étaient alignés à la baisse plutôt qu'à la hausse, et les taux d'intérêt réels étaient restés élevés. De même, si certains pays en développement avaient connu une expansion rapide, et si la production avait cessé de décliner dans les pays d'Afrique situés au sud du Sahara, la croissance avait néanmoins diminué dans les pays en développement considérés dans leur ensemble, en raison notamment d'une nouvelle aggravation des termes de l'échange et de la stagnation des exportations. En outre, de nombreux pays en développement continuent à souffrir de massives sorties nettes de ressources, et à recevoir une assistance publique au développement quantitativement insuffisante.

6. Il a été reconnu que les pays développés à économie de marché avaient enregistré d'importants succès sur le front de l'inflation. Aux yeux de beaucoup, cependant, l'économie mondiale est l'objet de nombreuses pressions déflationnistes. On a fait remarquer en particulier que le marché des produits de base était surencombré, les prix des produits non pétroliers ayant atteint leur niveau le plus bas depuis la grande dépression, et les prix du pétrole s'étant effondrés. Ces facteurs, a-t-on souligné, expliquaient en grande partie la désinflation obtenue par les pays développés à économie de marché.

7. L'année écoulée avait vu décliner substantiellement le dollar et les prix du pétrole, et les Etats-Unis d'Amérique prenaient des mesures pour limiter leur déficit budgétaire. Mais on a fait remarquer que cette limitation du déficit budgétaire des Etats-Unis aurait pour effet un ralentissement général dans la création de la demande et que, jusqu'à présent, le déclin du dollar et des prix du pétrole avait modifié la distribution géographique des revenus et des dépenses, sans en augmenter le niveau. L'effet sur les recettes à l'exportation des pays en développement était irrégulier et, dans l'ensemble, négatif : la charge de la dette des pays importateurs d'énergie était sans doute quelque peu allégée, mais celle de nombreux pays en développement exportateurs d'énergie s'en trouvait au contraire alourdie. Même si l'on pouvait espérer que la dépréciation du dollar aiderait à affaiblir les tendances protectionnistes et à limiter le déséquilibre actuel des comptes internationaux, il y avait néanmoins lieu de craindre que l'érosion du système commercial international ne se poursuivît, ainsi que la prolifération des mesures commerciales restrictives et protectionnistes.

8. L'accélération d'une croissance non inflationniste étant un objectif majeur de politique générale, les stratégies à moyen terme devaient, a-t-on dit, être appliquées avec une certaine souplesse. De l'avis général, l'expansion n'était pas seulement une nécessité : elle était aussi, à bien des points de vue, une possibilité. Nombreux sont les orateurs à avoir réclamé une coordination plus active des politiques macro-économiques, le but étant de corriger les déséquilibres actuels des comptes entre pays développés de façon à favoriser le commerce et le développement des pays en développement, notamment en baissant les taux d'intérêt, en renforçant la demande en produits de base et autres, et en faisant reculer le protectionnisme.

9. On a reconnu que, si certains des changements récemment intervenus dans les principales variables macro-économiques avaient amélioré les perspectives pour un certain nombre de pays en développement, la tendance générale restait inquiétante, tout particulièrement pour les pays les moins avancés, pour les pays africains situés au sud du Sahara et pour les pays exportateurs d'énergie. Les possibilités futures dépendaient essentiellement de l'évolution des marchés extérieurs, des termes de l'échange et des taux d'intérêt, ainsi que des politiques commerciales des pays développés et de l'importance des ressources financières provenant de sources publiques ou privées.

10. Aussi a-t-on souligné que les efforts déployés par les pays en développement pour s'adapter grâce au développement devaient être accompagnés, de la part des pays développés à économie de marché, de politiques conçues pour améliorer les variables extérieures.

11. De même, et quel que pût être le relâchement des contraintes extérieures, les pays en développement devaient persister dans des politiques structurelles - et, le cas échéant, les renforcer - ayant pour but de favoriser l'épargne et l'investissement, d'améliorer l'utilisation des ressources, de soutenir les

entreprises du secteur public ou privé, etc., suivant une ligne d'action compatible avec les objectifs sociaux, et notamment avec les normes en matière de niveau de vie.

12. L'accord s'est fait sur l'idée que les pays développés devaient également poursuivre des politiques structurelles afin de maintenir des taux de croissance rapides, d'adapter leurs réseaux de production et d'échange à l'ajustement structurel des pays en développement, de réduire les déséquilibres de la balance des paiements, etc.

13. On a noté que les pays socialistes d'Europe occidentale avaient entrepris l'ajustement structurel et la réforme de leurs activités économiques, sur le plan national et dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle. Cette évolution était de nature à rendre plus efficace leur activité économique, permettrait à ces pays de participer plus pleinement à la division internationale du travail, et favoriserait une coopération économique internationale avantageuse pour tous.

Rapports verbaux du Secrétaire général sur les consultations qu'il a tenues conformément aux décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil

A. Premier rapport verbal du Secrétaire général de la CNUCED, présenté à la 70<sup>e</sup> séance, le 10 septembre 1986, sur les consultations qu'il a tenues conformément aux décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil

1. A la seconde partie de sa trente-deuxième session, le Conseil du commerce et du développement a entendu le rapport verbal du Secrétaire général de la CNUCED sur les consultations informelles qu'il avait tenues au sujet de l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence. Par sa décision 336 (XXXII), le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED de tenir de nouvelles consultations à ce sujet, d'engager des consultations informelles sur l'organisation de la Conférence, et de lui faire rapport sur les résultats desdites consultations à sa trente-troisième session.

2. Par sa décision 337 (XXXII), le Conseil a pris note du rapport verbal du Secrétaire général de la CNUCED sur ses consultations informelles concernant le lieu, la date et la durée de la septième session de la Conférence, et l'a prié de tenir de nouvelles consultations sur ces questions et de lui faire rapport à ce sujet à sa trente-troisième session.

3. Conformément à ces deux décisions, le Secrétaire général de la CNUCED a tenu des consultations informelles avec les représentants des groupes régionaux durant le mois de juillet et à partir du 25 août. Au cours de la session du Conseil, le Président du Conseil a lui aussi procédé à des échanges de vues informels sur les questions faisant l'objet des deux décisions avec les représentants des groupes régionaux et avec la participation du Secrétaire général.

1. Ordre du jour provisoire de la septième session  
[décision 336 (XXXII) du Conseil]

4. Compte tenu des points de convergence qui se sont dégagés de ses consultations, le Secrétaire général de la CNUCED soumet à l'examen du Conseil, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée, à l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence et à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, la liste de points suivante comme ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Election des vice-présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.



6. Adoption de l'ordre du jour.

7. Débat général.

8. Revitalisation du développement, accélération de la croissance et expansion du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :

- a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières et autres, et questions connexes;
- b) Produits de base;
- c) Commerce international;
- d) Problèmes des pays les moins avancés, eu égard au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

9. Questions diverses.

10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

5. Le Secrétaire général suggère d'examiner la liste de points ci-dessus à la lumière des interprétations ci-après qu'il a cru discerner parmi les participants aux consultations, ainsi que des interprétations dont il a rendu compte au Conseil à la seconde partie de sa trente-deuxième session.

Point 7 :

Les déclarations des chefs de délégation au cours du débat général devraient essentiellement porter sur les questions faisant l'objet du point 8.

Point 8 (texte introductif) :

- a) La référence à un "environnement plus prévisible et plus favorable" est destinée à tenir compte de l'intérêt manifesté par de nombreuses délégations en évoquant le besoin de sécurité, de fiabilité et de confiance accrue dans l'environnement économique mondial, ainsi que l'équité et la justice nécessaires dans les relations économiques internationales;
- b) L'"évaluation" sera, dans toute la mesure possible, une évaluation commune par les Etats participant à la septième session et pourra aussi comporter la présentation d'évaluations divergentes pour des questions sur lesquelles il n'y a pas de consensus. L'"évaluation" devrait précéder l'"élaboration appropriée de politiques et de mesures". Les domaines d'évaluation et d'action ne doivent pas forcément coïncider, c'est-à-dire que le champ de l'évaluation et celui de l'action ne doivent pas nécessairement être identiques;

- c) Le libellé de la seconde partie du texte introductif ("Evaluation ... domaines interdépendants suivants :") vise à permettre l'évaluation des facteurs, politiques et mesures économiques pertinents au niveau national, ainsi qu'une action appropriée dans ces domaines;
- d) Dans l'évaluation des tendances économiques pertinentes, il faudrait accorder l'attention voulue au rôle du secteur privé, compte tenu des systèmes économiques, des objectifs de développement et des politiques au niveau national.

Points 8 a) à 8 d) :

La subdivision c) du point 8 ("Commerce international") recouvre les problèmes que posent les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

2. Aspects d'organisation des préparatifs de la septième session  
[décision 336 (XXXII) du Conseil]

6. Le Secrétaire général estime qu'il existe un large accord sur les principes suivants dont devrait s'inspirer la préparation de la septième session et recommande ces principes au Conseil pour approbation :

- a) La préparation de la septième session devrait être considérée comme un processus continu, dont la Conférence elle-même serait l'aboutissement. Ce processus a déjà commencé avec les discussions en cours sur l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence;
- b) Sans préjudice de la responsabilité qui lui incombe quant à la documentation de fond destinée à la Conférence, le Secrétaire général espère tirer parti des échanges de vues avec les Etats membres sur les questions à traiter, dont il tiendra compte de manière appropriée;
- c) Le processus préparatoire devrait comprendre une phase intensive de préparatifs intergouvernementaux centrés sur le Conseil du commerce et du développement. Les délégations devraient achever de la manière voulue leurs propres préparatifs au sein de leurs groupes respectifs, compte tenu de la documentation soumise par le secrétariat, et être en mesure de confronter leurs vues et propositions respectives;
- d) Quelles que soient les modalités d'organisation adoptées pour la Conférence elle-même, il serait hautement souhaitable de s'assurer de la présence de ministres au cours de la phase finale, pour qu'ils puissent contribuer à la négociation et au règlement des principales questions qui resteraient en suspens. Pour faciliter cette participation à l'échelon ministériel, la plus grande partie de l'"évaluation", prévue dans le thème proposé pour la Conférence, ainsi que de l'élaboration de politiques et de mesures par la Conférence devrait déjà être effectuée avant la phase finale, de manière à ce que les ministres puissent concentrer leur attention sur un petit nombre de questions majeures.

7. Le Secrétaire général propose que l'on examine à un stade ultérieur la question du nombre, de la structure et des fonctions des organes de session de la Conférence.

3. Lieu, date et durée de la session  
[décision 337 (XXXII) du Conseil]

8. Le Conseil doit présenter une recommandation à l'Assemblée générale, conformément aux paragraphes 2 et 21 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée, telle qu'elle a été modifiée, à l'article premier du règlement intérieur de la Conférence et à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, en ce qui concerne le lieu et la date où il conviendrait de convoquer la septième session de la Conférence.

9. A la suite du rapport verbal qu'il a présenté à ce sujet au Conseil à la seconde partie de sa trente-deuxième session, le Secrétaire général de la CNUCED a discerné les concordances de vues ci-après pour ce qui est de la date et de la durée de la session et de la question connexe de sa structure :

- a) La session devant être divisée en deux phases, à savoir une réunion de hauts fonctionnaires suivie d'une réunion à l'échelon ministériel d'une semaine;
- b) La durée totale des deux phases devrait être de trois semaines environ;
- c) L'intervalle entre les deux phases devrait être le plus court possible;
- d) Les deux phases de la session devraient se tenir pendant la période du 6 au 31 juillet 1987.

10. Des consultations se poursuivent sur la question du lieu où devrait se tenir la septième session.

B. Second rapport verbal du Secrétaire général de la CNUCED  
sur les consultations qu'il a tenues conformément aux  
décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil

11. Le 10 septembre 1986, à la 70<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général de la CNUCED a fait au Conseil un rapport verbal (voir par. 1 à 10 ci-dessus) sur les consultations qu'il avait tenues, conformément aux décisions 336 (XXXII) et 337 (XXXII) du Conseil, au sujet de l'ordre du jour provisoire, du lieu, de la date et de la durée de la septième session de la Conférence, ainsi que des questions d'organisation à ce sujet. A la même séance, le Président a demandé que des consultations supplémentaires et intensives eussent lieu en vue d'aboutir à un accord par consensus à la reprise de la session du Conseil, le 3 octobre 1986.

1. Ordre du jour provisoire de la septième session  
[décision 336 (XXXII) du Conseil]

12. Le Secrétaire général a le plaisir d'indiquer que les consultations entreprises depuis la 70<sup>e</sup> séance du Conseil, le 10 septembre, ont abouti à un accord sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence qui se traduit par un projet de décision que le Président présentera sous peu.

13. Au cours de ces consultations, il a été décidé que, avant que le Président ne soumit sa proposition à l'approbation du Conseil, le présent rapport verbal préciserait deux points relatifs au traitement de certaines questions inscrites à l'ordre du jour provisoire proposé.

## Traitement des politiques économiques nationales

14. Le premier point porte sur le traitement des politiques économiques nationales. L'interprétation du Secrétaire général est que les participants aux consultations sont d'accord pour que l'évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux, à laquelle procédera la Conférence au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire proposé, tiendra compte, le cas échéant et selon les besoins, du rôle des politiques économiques nationales. Le Secrétaire général peut donc confirmer que le secrétariat abordera cette dimension nationale de la question dans la documentation qu'il établira en vue de cette évaluation et que, ce faisant, il sera guidé par le mandat assigné à la CNUCED par la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général tient en outre à rappeler à cet égard que, aux termes des conclusions concertées du Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, "il faut poursuivre l'analyse ... des répercussions des différentes politiques de développement" a/.

## Traitement du rôle du secteur privé dans le développement

15. Le second point qu'il a été demandé au Secrétaire général de préciser porte sur le traitement du rôle du secteur privé dans le développement, qui est évoqué dans la première "note explicative" figurant dans l'annexe II à la proposition du Président. Il est entendu dans ce contexte que chaque pays a le droit de choisir son propre système économique et social.

### 2. Aspects d'organisation des préparatifs de la septième session [décision 336 (XXXII) du Conseil]

16. Le Secrétaire général estime que de nouvelles consultations sont nécessaires pour parvenir à des décisions fermes sur l'organisation des préparatifs conduisant à la septième session de la Conférence ainsi que sur l'organisation de la session elle-même, y compris la question du nombre, de la structure et des fonctions des organes de session de la Conférence. Le Secrétaire général tient à cet égard à rappeler les paramètres du processus préparatoire à la septième session, tels qu'indiqués dans son rapport verbal précédent au Conseil (voir TD/B/L.810/Add.10, annexe, par. 6).

### 3. Lieu, date et durée de la septième session [décision 337 (XXXII) du Conseil]

17. Le paragraphe 3 du projet de décision qui sera soumis par le Président contient une recommandation à l'Assemblée générale concernant le lieu, la date et la durée de la septième session. Le Secrétaire général tient à consigner que, dans leur débat sur cette recommandation, les participants aux consultations ont tenu compte des préoccupations exprimées au cas où il y aurait coïncidence de date et de lieu entre la septième session de la Conférence et la session d'été de 1987 du Conseil économique et social.

#### Note

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 48 (A/40/48), par. 22.

Ordre du jour provisoire révisé de la deuxième partie de  
la trente-troisième session du Conseil du commerce et du  
développement

1. Questions de procédure :
  - a) Adoption de l'ordre du jour révisé et organisation des travaux de la deuxième partie de la session;
  - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - c) Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session;
  - d) Désignation du Président de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil.
2. Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à la deuxième partie de sa trente-troisième session.
3. Protectionnisme et aménagements de structure.
4. Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
5. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent.
6. Autres questions concernant le commerce et le développement :
  - a) Coopération technique entre pays en développement : coopération pour l'échange de compétences entre pays en développement (décision 327 (XXXII) du Conseil);
  - b) Préparation du bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (décision 329 (XXXII) du Conseil);

[à compléter en fonction des décisions prises par le Conseil à la première partie de sa trente-troisième session et d'autres éléments nouveaux]
7. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.
8. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

**9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :**

- a) **Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;**
- b) **Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;**
- c) **Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur;**
- d) **Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur;**
- e) **Examen du calendrier des réunions;**
- f) **Incidences administratives et financières des décisions du Conseil;**

[à compléter en fonction des décisions prises par le Conseil à la première partie de sa trente-troisième session et d'autres éléments nouveaux]

**10. Questions diverses.**

**11. Adoption du rapport du Conseil.**

Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques  
et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui  
en découlent

Résumé du Président du Comité de session II

1. Conformément à son mandat énoncé au paragraphe 14 de la résolution 95 (IV) de la Conférence et au paragraphe 1 de la décision 186 (XIX) du Conseil, le Comité a réalisé un examen approfondi et de vaste portée des questions dont il était saisi.
2. Comme en témoigne le rapport du Comité, l'application des résolutions 15 (II), 53 (III) et 95 (IV) de la Conférence, qui faisait l'objet du rapport du secrétariat de la CNUCED portant la cote TD/B/1103, ainsi que les propositions relatives à la "Promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, compte particulièrement tenu des intérêts des pays en développement" (TD/B/1104) ont été examinées au cours du débat et de l'échange de vues qui ont eu lieu au Comité.
3. Il y a eu une large concordance de vues quant à l'opportunité de poursuivre un processus conduisant à l'adoption de propositions allant dans le sens de la promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, compte particulièrement tenu des intérêts des pays en développement, propositions qui reposeraient sur un mode d'approche pragmatique et témoigneraient d'une prise de conscience des changements survenus dans ce domaine depuis l'adoption de la résolution 95 (IV) de la Conférence, et qui refléteraient les perspectives pour la fin des années 80 et le début des années 90.
4. A cet égard et à la suite d'un échange de vues relatif à la convocation d'un groupe spécial d'experts, comme prévu au paragraphe 3 de la décision 321 (XXXI) du Conseil, il a été convenu que ce groupe devrait se réunir en janvier 1987, et qu'il devrait contribuer, avant tout, à l'examen des propositions mentionnées dans le paragraphe 3 ci-dessus.
5. Le groupe devrait étudier tous les documents soumis pour examen au Comité de session II de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement ainsi que toutes les vues exprimées au cours des débats du Comité afin de déterminer des mesures axées sur l'obtention de résultats et d'imprimer un élan nouveau au renforcement de la coopération commerciale et économique entre les différents groupes de pays, compte particulièrement tenu des intérêts des pays en développement.
6. Le groupe devrait faire rapport sur ses travaux à la prochaine session du Conseil où celui-ci aurait notamment à examiner des questions relatives au commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.
7. Il est escompté que le secrétariat de la CNUCED poursuivra les travaux entrepris conformément à la décision 321 (XXXI) du Conseil sur l'élaboration de propositions concernant la promotion de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, compte particulièrement tenu des intérêts des pays en développement, en s'inspirant des observations faites sur ces travaux au cours des débats du Comité de session II de la trente-troisième session du Conseil du commerce et du développement.

8. Le Comité a pris note de l'extension du programme d'assistance technique de la CNUCED visant à accroître et à faciliter le commerce des pays en développement avec les pays socialistes d'Europe orientale et a reconnu la nécessité de continuer à renforcer et à élargir la portée et le contenu du programme.

9. Le Comité a également noté que le secrétariat de la CNUCED, conformément à la décision 321 (XXXI) du Conseil, avait tenu des consultations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de l'inclusion dans le quatrième cycle du PNUD (1987-1991) du Programme opérationnel d'assistance technique pour le développement du commerce des pays en développement avec les pays socialistes d'Europe orientale aux niveaux interrégional, régional et national.

10. Le Comité demande à nouveau au Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de solliciter également des contributions volontaires afin d'obtenir un soutien financier approprié pour la mise en oeuvre du programme et de faire rapport sur les résultats obtenus au Conseil à sa prochaine session.

-----





---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---